

## **Service socio-éducatif**

Le Service socio-éducatif est un service de l'école qui en premier lieu vise la protection et le bien-être de l'élève. Il intervient auprès de lui à la demande de la direction.

Tout enseignant ou autre personne de l'école, voire la famille, peut signaler à la direction un élève présentant l'une ou plusieurs des difficultés suivantes : victime de violence verbale ou physique, comportement inadéquat en classe, problèmes relationnels, démotivation/démobilisation face au travail scolaire, absences/retards répétés, anxiété, dépression, addictions, maltraitance, abus ou confrontation à une situation de crise.

L'assistant scolaire analyse la situation, au moyen d'entretiens et propose des mesures concrètes d'aide et suit son évolution.